

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la salle des Loisirs d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **4 juin 2021**

Etaient présents :

1. M. Serge GUILAUMÉ, 2. M. Dominique JAILLIER, 3. Mme Magali LOINARD, (arrivée à 20 h 21 – fin du point 2 – Résultat appel d'offres à la construction du bâtiment multifonctions 4. M. Philippe SAUVÉ, 5. Mme Isabelle DRAPEAU, 6. M. Bertrand TOUEILLE,	7. Mme Marie-Thérèse MICHEL, 8. Mme Anne-Pascale LECLERC, 9. M. Gaël PINEAU, 10. M. Patrice CHRÉTIEN 11. Mme Chrystelle MÉTÉREAU, 12. M. Sébastien MAHIER, 13. M. Benoit HAMON, 14. Mme Marina GAUDRÉ, 15. Mme Amandine DAVOINE DAUDIN.
--	---

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absents excusés : M. Michaël OTT, Mme Aurélie BROSSIER, Mme Aurélie PINSON, M. Benjamin JOSSE.

Mr Philippe SAUVÉ a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 04 06 2021
DATE D'AFFICHAGE : 04 06 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
VOTANTS : 15

Le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2021 est approuvé.

N° 21-06-032 VENTE DU BÂTIMENT COMMUNAL SITUÉ AU 8A RUE DE L'ANJOU A LAIGNÉ COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 21-05-024 DU 10 MAI 2021.

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que des particuliers étaient acquéreurs de l'immeuble, composé d'un T3 avec terrasse, un T4, deux T2 et un studio à usage d'habitation et associatif de 2a 82ca, section B, sous le n° 962, situé au 8a rue d'Anjou – Laigné – 53200 PRÉE-d'ANJOU, au prix de 180 000 €.

Ceux-ci ont substitué une société qui prend la dénomination de : « SCI DU PRE ANJOU » pour acquérir l'immeuble énoncé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la vente de l'immeuble au prix de 180 000 € à la SCI DU PRE ANJOU, comme désignée ci-dessus,

DÉCIDE que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur,

CHARGE la SELARL Caractère Authentique, notaires à Château-Gontier-sur-Mayenne, 22 rue Pierre Martinet, d'établir l'acte de vente,

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à la vente.

N° 21-06-033 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES A LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT MULTIFONCTIONS.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de construction d'un bâtiment multifonctions a été lancé sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée. Cet avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16/02/2021, sur la plate-forme Synapse Ouest, pour une remise des offres fixée au 17 mars 2021 à 12 h 00.

La consultation comprend 14 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
0	TERRASSEMENTS – VRD – ESPACES VERTS
1	MACONNERIE – BETON ARME
2	CHARPENTE BOIS
3	COUVERTURE ZINC
4	REVÊTEMENTS DE FACADES
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
7	CLOISONS SECHES - PLAFONDS
8	PLOMBERIE SANITAIRES
9	ELECTRICITE
10	CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT - VENTILATION
11	REVÊTEMENTS DE SOLS CARRELAGE
12	PEINTURE REVÊTEMENTS MURAUX – REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES
13	PANNEAUX ISOLANTS – EQUIPEMENT FRIGORIFIQUE
14	EQUIPEMENT CUISINE

L'ouverture des plis a été réalisée le 17 mars à 14 h 00. Il a été proposé une négociation auprès de l'ensemble des candidats. Les membres de la commission grands projets se sont réunis le jeudi 3 juin, afin de procéder au choix de la meilleure offre, au vu des critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations : 60 % et la valeur technique : 40 %, et propose de retenir les prestataires suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>
0	Terrassements-VRD- espaces verts	ASTERA
1	Maçonnerie-béton armé	POTTIER
2	Charpente bois	REBOURS
3	Couverture zinc	TRAVERS LUTELLIER COUVERTURE
4	Revêtements de façades	LUTELLIER CHARPENTE
5	Menuiseries extérieures aluminium-serrurerie	BARON
6	Menuiseries intérieures bois	SIGMA
7	Cloisons sèches-plafonds	MF2P
8	Plomberie sanitaires	SAGET
9	Electricité	CEGELEC
10	Chauffage-rafraichissement-ventilation	SMEC
11	Revêtements de sols carrelage	BUCHER
12	Peinture revêtements muraux-revêtements sols souples	GERAULT
13	Panneaux isolants – équipement frigorifique	FCPL
14	Equipelement cuisine	FCPL

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission grands projets et en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer le marché d'un montant total de 995 060.49 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 21-06-034 RÉSULTAT PROGRAMME VOIRIE 2021.

Mr Bertrand TOUEILLE présente les différents devis sur les travaux de voirie 2021, ouvert le lundi 7 juin 2021 à 14 h 30 et présentés ci-dessous :

1. <u>DURAND Luc de Longuenée-en-Anjou (49)</u>.....	33 088.30 € HT
- Option 1 : Enrobé sur zone piétonne lotissement	8 910.00 € HT
- Option 2 : Réalisation de revêtement monocouche A N+1	12 457.50 € HT
2. <u>CHAZÉ TP de Craon (53)</u>.....	56 379.00 € HT
- Variante : solution enrobé et solution bicouche et enrobé	
Sur les trottoirs	55 471.50 € HT
3. <u>SÉCHÉ du Bourgneuf-la-Forêt (53)</u>.....	43 300.99 € HT
- Variante : enrobé noir à chaud	22 894.05 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les travaux de voirie à l'entreprise CHAZÉ TP de CRAON (53) après sélection d'une partie du devis, pour un montant de **39 432.60 € HT**, soit 47 319.12 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

N° 21-06-035 DEMANDE SUBVENTION FONDS URGENCE VOIRIE.

M. le maire expose que dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale et aux services en milieu rural, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier-sur-Mayenne souhaite poursuivre et accentuer l'accompagnement financier des communes de son territoire (hors Ville-centre) à la fois au titre des solidarités territoriales et de la volonté locale de maintien de la commande publique à destination des entreprises.

La commission voirie, après l'état des lieux effectué sur la commune, a classé prioritairement certains chemins, parkings et lotissement.

L'opération se caractérise par des travaux de revêtement sur voirie de rechargement, reprofilage et d'enduit monocouche et bicouche.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 47 319.12 € TTC, soit 39 432.60 € HT s'articule comme suit :

Travaux de revêtement sur voirie	39 432.60 € HT
	=====
Total général	39 432.60 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie (FUV) 2021-2023,

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de PRÉE-d'ANJOU va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FUV, à hauteur de 19 716.30 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Commune de Prée-d'Anjou	19 716.30 €
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	19 716.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'opération voirie 2021, telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 39 432.60 € H.T ;

STATUT favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

AUTORISE Mr le maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 19 716.30 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie ;

DONNE tout pouvoir à Mr le maire, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

N° 21-06-036 RÉVISION DE L'ACQUISITION DE TERRAINS CONCERNANT L'EXTENSION DU LOTISSEMENT « LA CHARMILLE 4 » - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 20-09-061 DU 24 SEPTEMBRE 2020.

M. le maire rappelle la délibération du 24 septembre 2020, portant sur l'acquisition de terrains d'une superficie de 10 260 m² au prix de 2.20 € le m², jouxtant le lotissement de la Charmille afin de créer une extension de lotissement, nommé « La Charmille 4 ».

Il est proposé un nouveau découpage des parcelles plus rectiligne et moins contraignant pour l'agriculteur exploitant la parcelle attenante,

La nouvelle division cadastrale provisoire a été réalisée par le Cabinet LANGEVIN, géomètre à Château-Gontier-sur-Mayenne, estimée à 9 547 m²,

En accord avec le locataire des terres, il a été convenu d'un forfait d'indemnité d'éviction de 2 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir les terrains pour un montant de 2.20 € le m²,

DÉCIDE de verser l'indemnité d'éviction de 2 500 €,

CHARGE Me MASSERON, notaire associé, 22 rue Pierre Martinet – Château-Gontier – 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, d'établir l'acte d'achat, à la charge de la commune,

CHARGE M. le maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 21-06-037 ADMISSION EN NON-VALEUR DE LA SOMME LISTÉE PAR LA TRÉSORERIE DE CHATEAU-GONTIER AU BUDGET COMMUNAL.

La trésorerie principale de Château-Gontier a remis un état d'admission en non-valeur dont elle n'a pu effectuer le recouvrement d'un montant de 1.06 €, liste ci-jointe, le numéro de liste HELIOS (4697350215),

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une mise en non-valeur de la somme non-recouvrée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE l'admission en non-valeur la somme de 1.06 € qui sera imputé au compte 6541-créances admises en non-valeur.

Questions diverses :

Compte-rendu des commissions :

Commission communication et animation :

Application mobile IntraMuros : Mme Magali LOINARD présente l'application qui est un lien direct avec les citoyens pour les informer et communiquer. Les publications proposées sont les évènements, l'actualité, les points d'intérêts et une description de la commune. Elle peut être utilisée par les associations, les écoles, les commerçants et artisans, le service jeunesse, etc...

Il est possible de télécharger gratuitement l'application. Pour information, 1900 communes et 50 intercommunalités ont rejoint l'outil IntraMuros.

Associations communales : Une réunion de rentrée auprès des associations se tiendra le lundi 6 septembre à 20 h à Laigné.

Commission ressources humaines :

Mme Isabelle DRAPEAU informe que Clément est en formation d'intégration auprès du CNFPT à la suite de son année de stagiairisation.

Les congés des agents sont fixés. Une personne du service technique sera présente lors des congés d'été. Les secrétariats de mairie seront fermés du lundi 9 et rouvriront le lundi 23 août.

Une réunion de travail avec la commission et les agents de la commune est prévue le lundi 28 juin.

Commission vie sociale et associative :

Plan de Relance sur le Socle Numérique auprès des écoles élémentaires : Mr Serge GUILAUMÉ rappelle qu'il a été sollicité une aide financière auprès du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, qui a été accepté pour les 2 écoles de la commune.

Comité de pilotage : Mr Dominique JAILLIER présente le compte-rendu du comité de pilotage du service ALSH, qui a eu lieu le mardi 1^{er} juin. Il informe de la bonne fréquentation du service périscolaire, sur les 2 sites, le matin et le soir.

Il va être mis en place un comité restauration.

Mercredis et vacances de février : Une très bonne semaine, dynamique et avec des enfants motivés, ainsi qu'une très bonne intervention de Mme Nathalie MARTIN de Photo Passion sur le thème « découvrir le métier de photographe », organisé par Emmanuelle DUTERTRE, directrice adjointe.

Mini stage ados : Les jeunes ont passé de très bons moments et sont motivés pour revenir aux prochaines vacances. Très bon relationnel avec Sabrina DUMAS, animatrice.

L'équipe propose une porte ouverte le mercredi 23 juin de 15 h à 18 h 30.

Programmes animations et séjours d'été : disponibles en mairie, sur le site de la commune et dans les écoles. Également diffusé depuis le lundi 31 mai par mail aux familles. Prochaine réunion du comité de pilotage le mardi 28 septembre à Ampoigné.

Bibliothèques : Mme Anne-Pascale LECLERC fait part que les bibliothèques ont effectué leurs renouvellements de livres. Il est ajouté l'échange très positif de la bibliothèque de Laigné avec le service jeunesse.

Réunion annuelle du CLE, Comité Locale d'Évaluation : qui s'est déroulée le jeudi 3 juin à la médiathèque de Château-Gontier, fut très intéressante sur les différents fonctionnements des bibliothèques de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Semaines théâtre : Il reste quelques places. Les inscriptions sont jusqu'au 18 juin.

Permanences élections 20 et 27 juin :

Le conseil municipal lance un appel auprès de la population pour participer aux permanences des bureaux de vote.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 8 juillet 2021 à 20 H

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 25 mn.

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
GUILAUMÉ	Serge	
JAILLIER	Dominique	
LOINARD	Magali	

SAUVÉ	Philippe	
DRAPEAU	Isabelle	
TOUEILLE	Bertrand	
MICHEL	Marie-Thérèse	
LECLERC	Anne-Pascale	
CHRÉTIEN	Patrice	
PINEAU	Gaël	
MÉTÉREAU	Chrystelle	
GAUDRÉ	Marina	
MAHIER	Sébastien	
OTT	Michaël	Absent excusé
JOSSE	Benjamin	Absent excusé
BROSSIER	Aurélie	Absente excusée
PINSON	Aurélie	Absente excusée
HAMON	Benoît	
DAVOINE DAUDIN	Amandine	